

# Rapport de branche – Commerce de détail alimentaire non spécialisé

Données 2023



Décembre 2024

# SOMMAIRE

<b>Univers étudié et rappels méthodologiques</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE 1 : DENOMBREMENT ET CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES</b>	<b>6</b>
1. Dénombrement des entreprises et des établissements	7
2. Caractéristiques des chefs d'entreprises	10
3. Chiffre d'affaires	12
<b>PARTIE 2 : EMPLOI</b>	<b>15</b>
1. Effectifs présents au 31-12-2023	16
2. Salariés en situation de handicap	29
3. Mouvements de personnel	30
<b>PARTIE 3 : CONDITIONS DE TRAVAIL</b>	<b>37</b>
1. Travail de nuit, le dimanche et saisonnier	38
2. Absences	43
<b>PARTIE 4 : REMUNERATIONS</b>	<b>44</b>
1. Salaires	45
2. Autres formes de rémunération et avantages sociaux	47
<b>SYNTHESE</b>	<b>57</b>

# UNIVERS ETUDIE ET RAPPELS METHODOLOGIQUES

## ✓ Univers étudiés

### IDCC 1505 Commerce de détail alimentaire non spécialisé

Le champ d'application de la convention collective des commerces du commerce de détail des fruits et légumes, épicerie et produits laitiers, IDCC n° 1505, renommée convention collective du commerce de détail alimentaire non spécialisé, a été modifié.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, entrent dans son champ d'application :

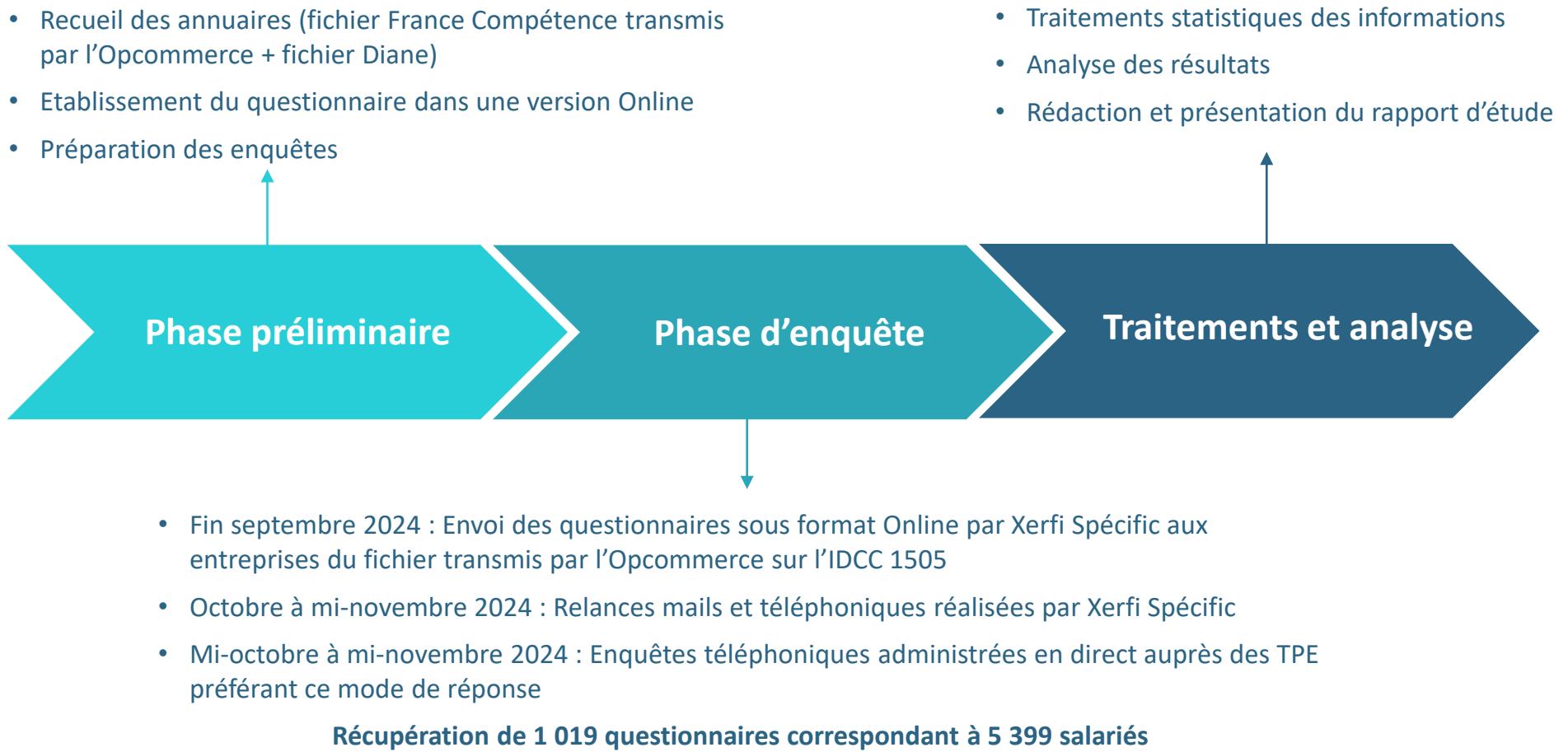
- Les commerces d'alimentation générale (commerce de détail alimentaire non spécialisé en magasin d'une surface inférieure à 120 m<sup>2</sup>), dont l'effectif est inférieur à 11 salariés,
- Les supérettes (commerce de détail alimentaire non spécialisé en magasin d'une surface de vente comprise entre 120 et 400 m<sup>2</sup>), dont l'effectif est inférieur à 11 salariés,
- Les supermarchés (commerce de détail alimentaire non spécialisé en magasin d'une surface de vente comprise entre 400 et 2500 m<sup>2</sup>), dont l'effectif est inférieur à 11 salariés,
- Les commerces de détail à dominante alimentaire de produits biologiques quel que soit l'effectif,
- Les sièges sociaux des entreprises relevant des activités énumérées ci-dessus.

À titre indicatif, les entreprises qui entrent dans le champ d'application de la présente convention relèvent, notamment des codes d'activités suivants :

- 4711 B : Commerce d'alimentation générale,
- 4711 C : Supérettes,
- 4711 D : Supermarchés,
- 4729 Z : Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé et exerçant l'activité de commerce en produits biologiques à dominante alimentaire à l'exclusion des commerces de détail de produits laitiers et d'œufs, des commerces de détail de produits d'épicerie, des commerces de détail alimentaire divers café, thé, cacao et épices.

# UNIVERS ETUDIE ET RAPPELS METHODOLOGIQUES

## L'étude réalisée a respecté les étapes suivantes :



# UNIVERS ETUDIE ET RAPPELS METHODOLOGIQUES

- ✓ Détail de l'échantillon répondant

**1 019 questionnaires**

Échantillon répondant

## Détail selon l'activité principale des entreprises

**Epicerie, commerce d'alimentation générale**      **443 questionnaires**

**Supérette**      **192 questionnaires**

**Supermarchés**      **122 questionnaires**

**Commerce spécialiste en produits biologiques**      **145 questionnaires**

**Autres\***      **117 questionnaires**

## Détail selon la taille de l'entreprise

**1 à 9 salariés**      **955 questionnaires**

**10 à 19 salariés**      **52 questionnaires**

**20 salariés et plus**      **12 questionnaires**

\* Détail autres

**42** questionnaires : Commerces sur marchés, commerces ambulants (notamment fruits et légumes)

**31** questionnaires : Cavistes

**10** questionnaires : Fromageries, crèmeries

**34** questionnaires : Divers (vente de produits diététiques, épicerie fines, vente de fruits et légumes, chocolateries,...)

# Partie 1

Dénombrement et caractéristiques des entreprises

*Exercice 2023*

# 1. DÉNOMBREMENT DES ENTREPRISES ET DES ÉTABLISSEMENTS

## a. Entreprises

- La branche commerce du détail alimentaire non spécialisé (idcc 1505) a été redéfinie en janvier 2022.
- Dans son nouveau cadrage, la profession comptait 25 550 entreprises en 2022 (selon la DARES) et 27 550 entreprises en 2023 (selon l'Opcommerce).

**27 550**  
Entreprises en 2023



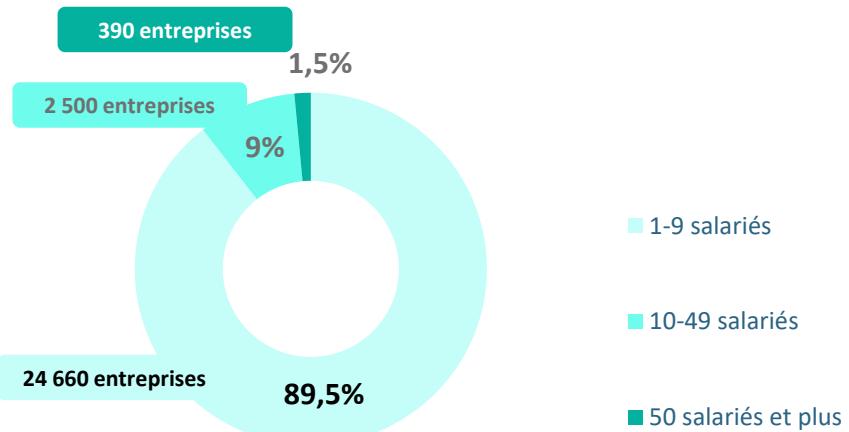
Source : l'Opcommerce

Évolution des entreprises



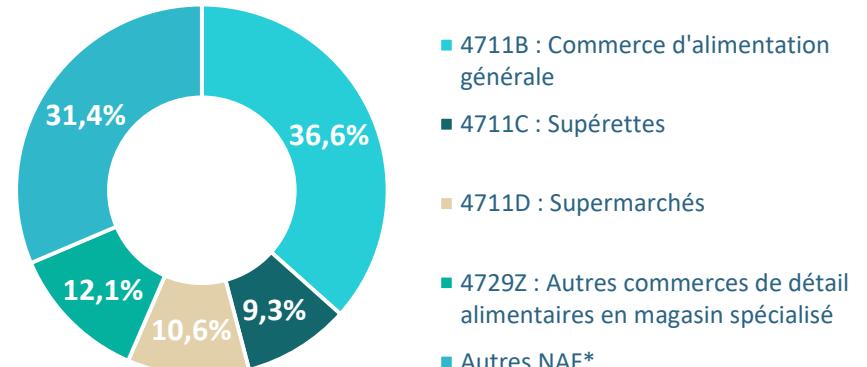
Source : DARES 2022 – l'Opcommerce 2023

Répartition des entreprises selon leur taille



Source : l'Opcommerce, DARES, retraitement Xerfi Specific

Répartition des entreprises selon leur Code NAF



Source : l'Opcommerce

\* dont notamment :

6,4% : 4721Z - Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé

2,8% : 4725Z - Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé

2,5% : 7010Z - Activités des sièges sociaux

1,1% : 4719B - Autres commerces de détail en magasin non spécialisé

# 1. DÉNOMBREMENT DES ENTREPRISES ET DES ÉTABLISSEMENTS

## b. Établissements

- En 2023, les 27 550 entreprises de la branche regroupent 31 000 établissements.
- Les trois quarts des établissements (23 750 unités) emploient 1 à 5 salariés.

**31 000**

Etablissements en 2023



Source : l'Opcommerce

Évolution des établissements

27 380

2022

31 000

2023

Source : DARES 2022 – l'Opcommerce 2023

Répartition des établissements selon leur taille



Source : l'Opcommerce, Xerfi Specific

# 1. DÉNOMBREMENT DES ENTREPRISES ET DES ÉTABLISSEMENTS

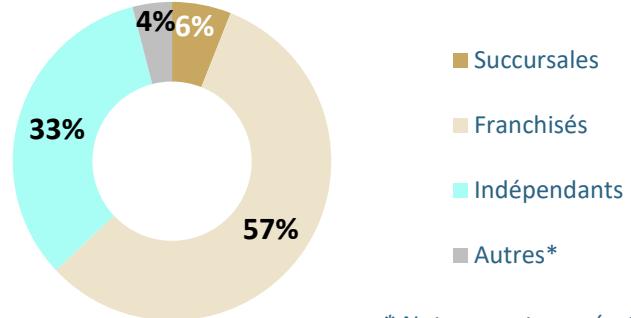
## c. Réseaux de point de vente

- En 2023, 40% des entreprises font partie d'un réseau de points de vente, notamment via des franchises.
- Les trois quarts des supermarchés et 60% des supérettes appartiennent à un réseau, contre seulement 22% pour les épiceries et commerces d'alimentation générale.

**40%** des entreprises font partie  
d'un réseau de points de vente



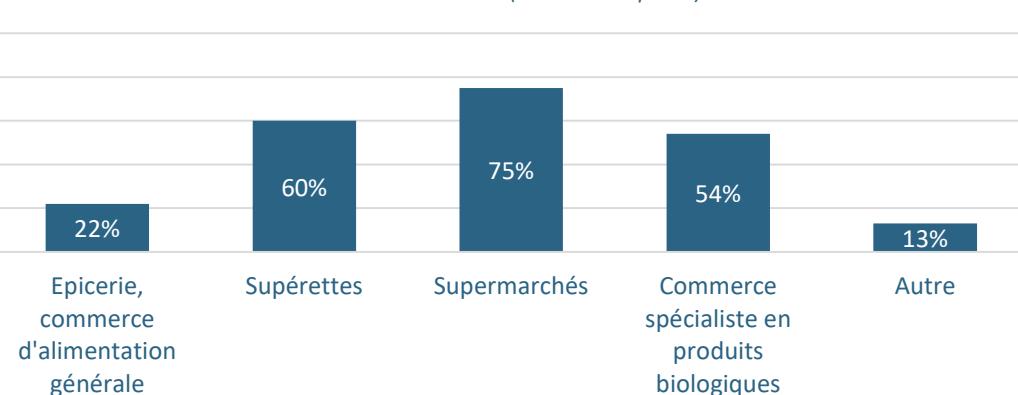
**Typologie des réseaux**  
(en % d'entreprises faisant partie d'un réseau de point de vente)



\* Notamment coopératives

**Détail selon l'activité principale des entreprises**

(en % d'entreprises)



**Détail selon la taille des entreprises**

(en % d'entreprises)



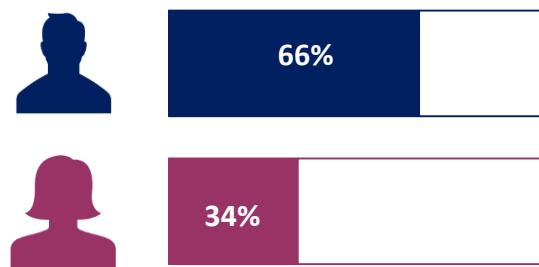
Source : Xerfi Specific

## 2. CARACTERISTIQUES DES CHEFS D'ENTREPRISE

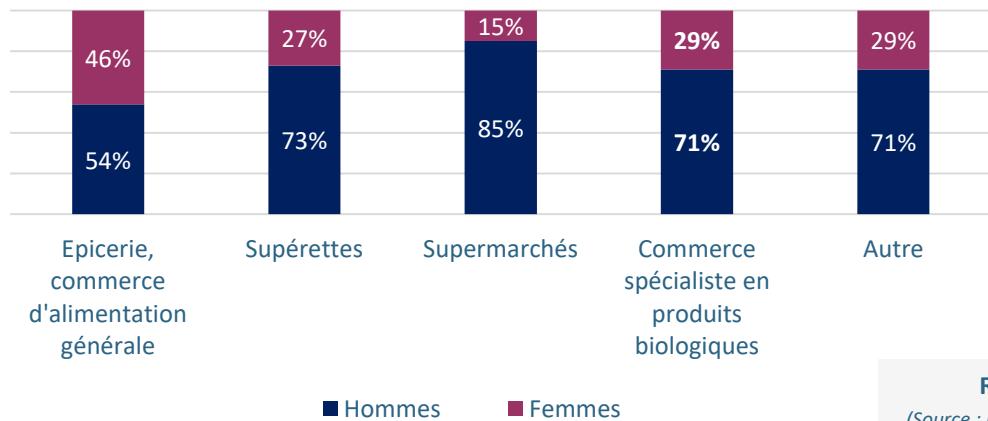
### a. Sexe des chefs d'entreprises

- Les deux tiers des entreprises sont dirigées par un homme.
- Les dirigeantes sont plus représentées au sein de la catégorie « épicerie, commerce d'alimentation générale » : elles représentent 46% des chefs d'entreprises de ces entités, contre seulement 12% au dans les supermarchés.

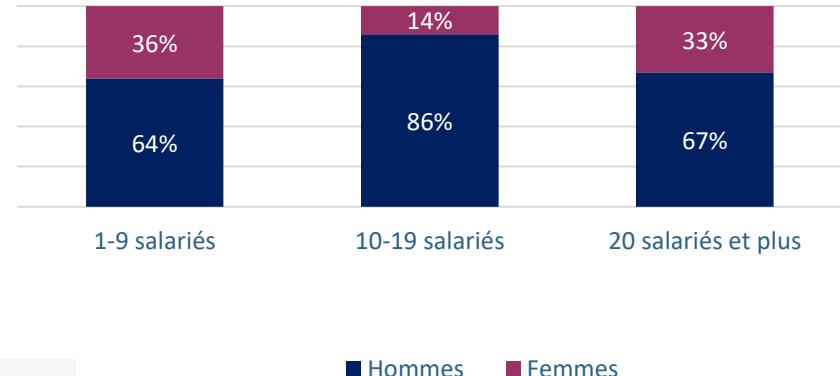
Répartition des chefs d'entreprise selon leur sexe



Détail selon l'activité principale des entreprises  
(en % de chefs d'entreprises)



Détail selon la taille des entreprises  
(en % de chefs d'entreprises)



Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2022)

Part des femmes parmi les chefs d'entreprise : 21,3%

■ Hommes ■ Femmes

## 2. CARACTERISTIQUES DES CHEFS D'ENTREPRISE

### b. Âge des chefs d'entreprises

- Les chefs d'entreprises ont, en moyenne, un peu plus de 47 ans en 2023.

**47,5 ans**

Age moyen des chefs d'entreprise en 2023

#### Détail selon l'activité principale des entreprises

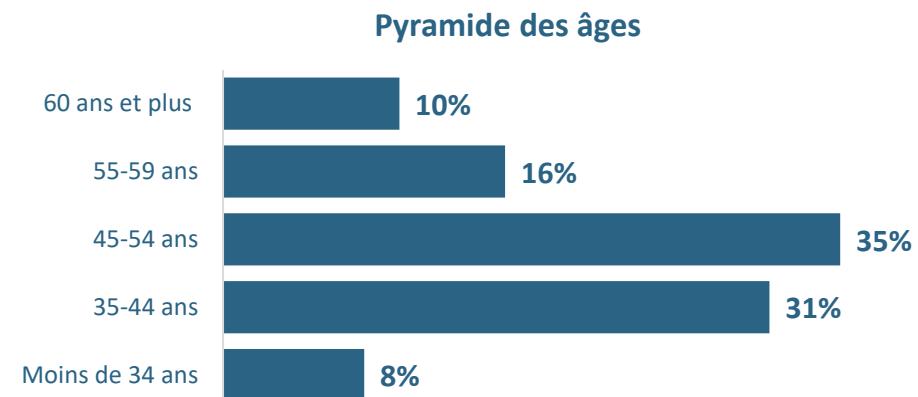
Epicerie, commerce d'alimentation générale      47,5 ans

Supérette      47,5 ans

Supermarchés      47 ans

Commerce spécialiste en produits biologiques      47,5 ans

Autre      49 ans



#### Détail selon la taille des entreprises

1 à 9 salariés      47,5 ans

10 à 19 salariés      48 ans

20 salariés et plus      47 ans

### 3. CHIFFRE D'AFFAIRES

#### a. Chiffre d'affaires global

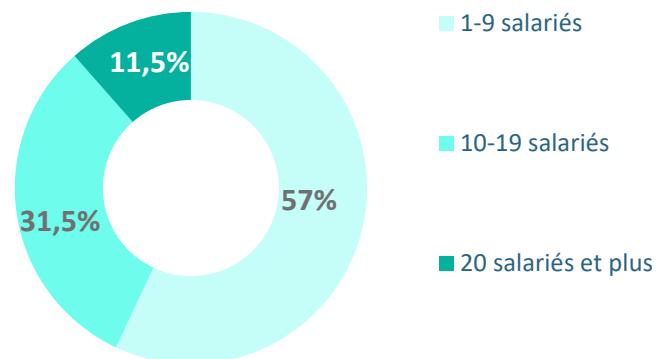
- L'ensemble des 27 550 entreprises de la branche a généré un chiffre d'affaires 16,5 milliards d'euros en 2023.

**16,5 milliards d'euros HT**

de chiffre d'affaires estimé pour  
l'ensemble des entreprises de la  
branche en 2023



Répartition du chiffre d'affaires  
selon la taille des entreprises



Source : Xerfi Specific

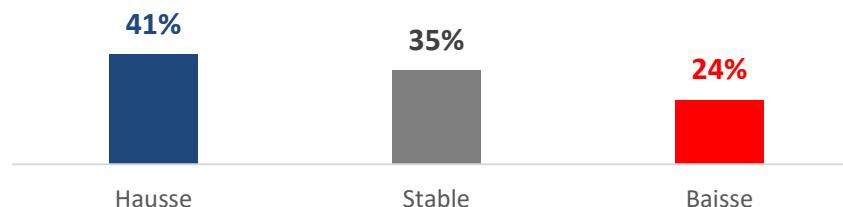
### 3. CHIFFRE D'AFFAIRES

#### b. Évolution du chiffre d'affaires

- Dans un contexte d'inflation encore galopante des produits alimentaires en 2023, les entreprises de la branche ont été plus nombreuses à constater une hausse de leur chiffre d'affaires entre 2022 et 2023 qu'à noter une baisse : 41% versus 24%.

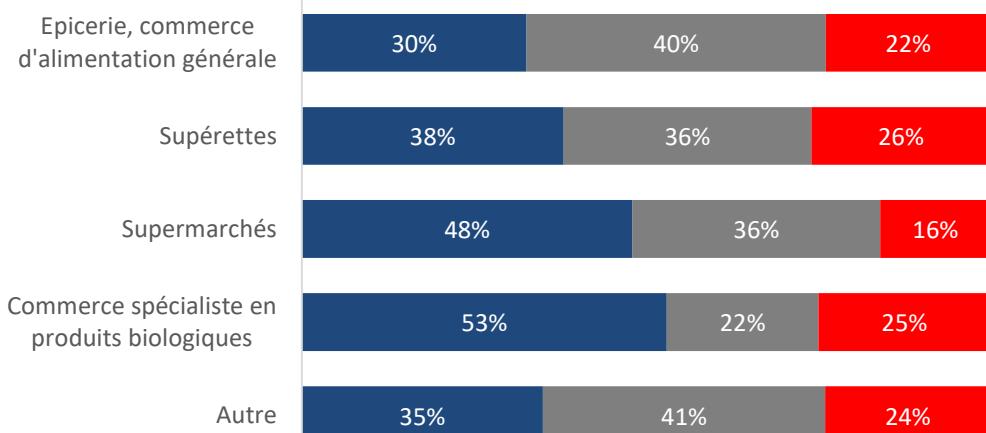
Evolution du chiffre d'affaires entre 2022-2023

(en % d'entreprises répondantes)



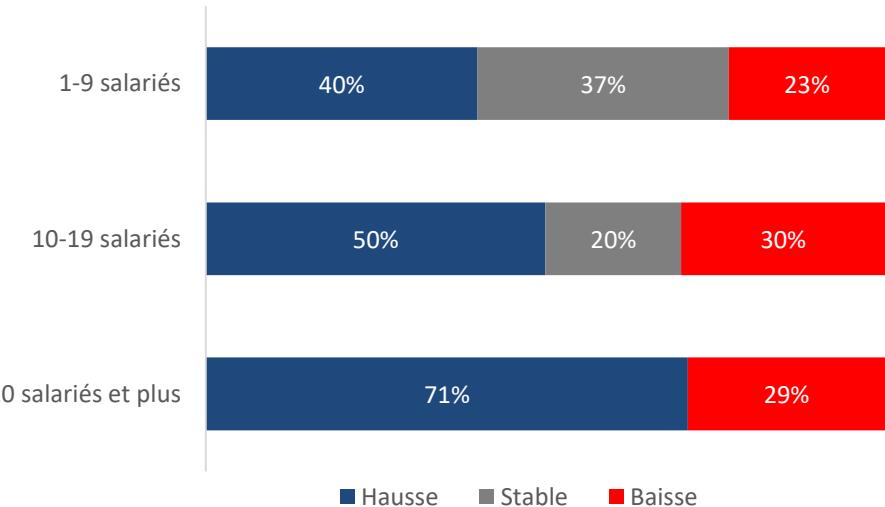
Détail selon l'activité principale des entreprises

(en % d'entreprises répondantes)



Détail selon la taille des entreprises

(en % d'entreprises répondantes)



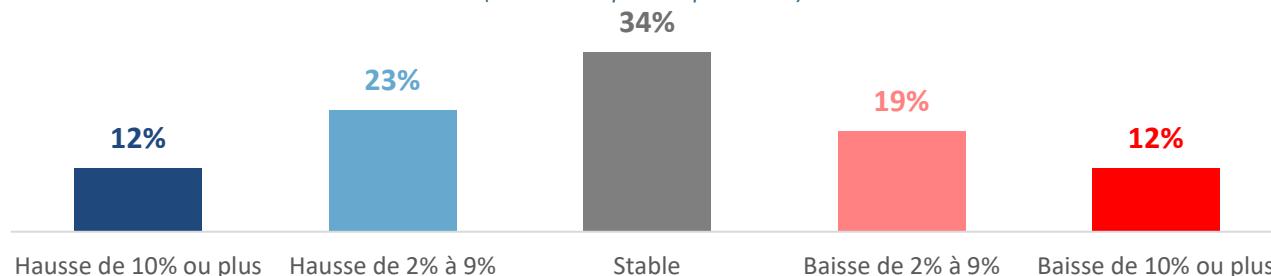
### 3. CHIFFRE D'AFFAIRES

#### c. Perspectives 2024

- Avec le tassement de la hausse des prix en 2024, les perspectives d'activité sont plus contrastées. Les professionnels sont divisés à parts égales entre hausse, stable et baisse.
- L'année 2023 devrait être porteuse pour les spécialistes en produits biologiques (60% envisagent une hausse).

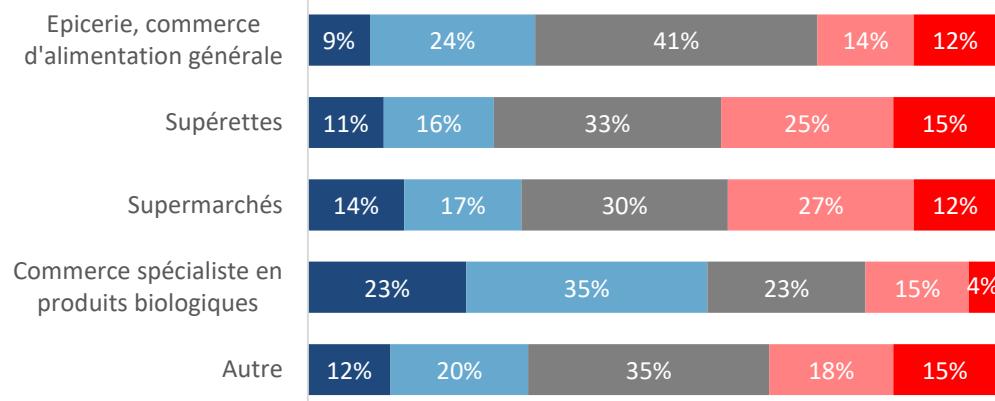
Perspectives d'évolution du chiffre d'affaires entre 2023 et 2024

(en % d'entreprises répondantes)



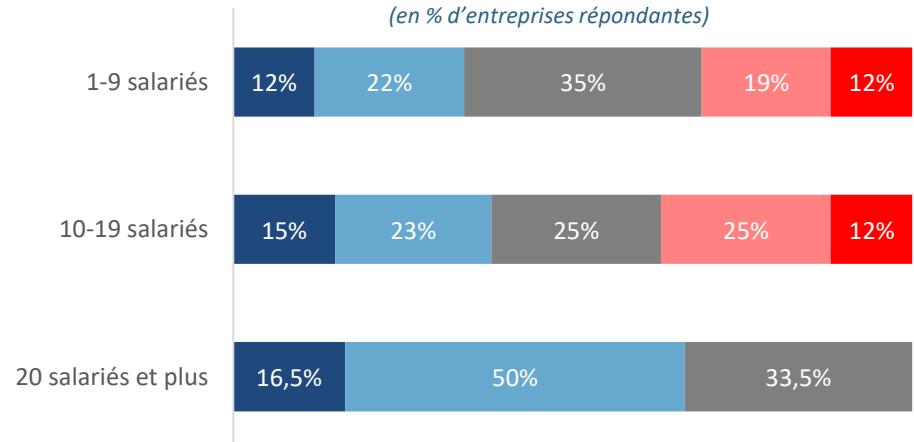
Détail selon l'activité principale des entreprises

(en % d'entreprises répondantes)



Détail selon la taille des entreprises

(en % d'entreprises répondantes)



■ Hausse de 10% ou plus ■ Hausse de 2% à 9% ■ Stable ■ Baisse de 2% à 9% ■ Baisse de 10% ou plus

■ Hausse de 10% ou plus ■ Hausse de 2% à 9% ■ Stable ■ Baisse de 2% à 9% ■ Baisse de 10% ou plus



# Partie 2

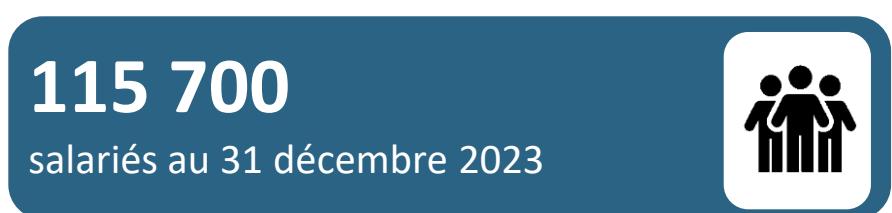
## Emploi

*Exercice 2023*

# 1. SALARIES PRESENTS AU 31-12-2023

## a. Au global

- Les 27 550 entreprises de la branche totalisent 115 700 salariés présents au 31 décembre 2023.
- Près des deux tiers des salariés travaillent au sein d'une TPE.
- Les 390 plus grandes entités emploient 14 000 salariés, soit 12% des effectifs présents fin 2023.



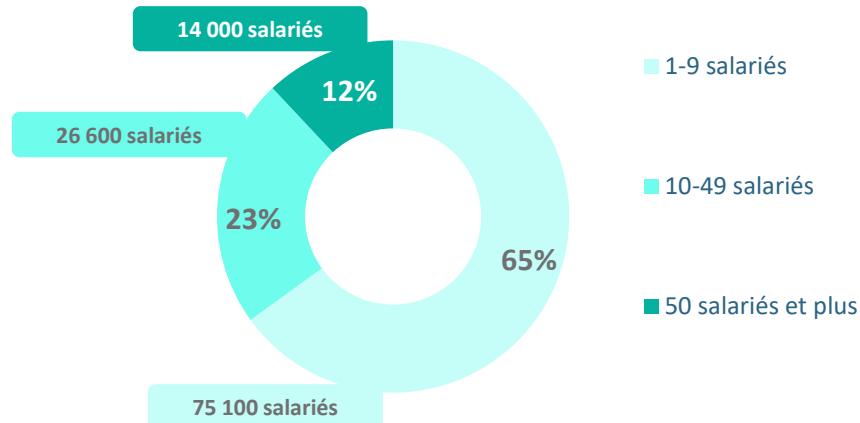
Source : estimation Xerfi Specific

Évolution des salariés présents au 31-12



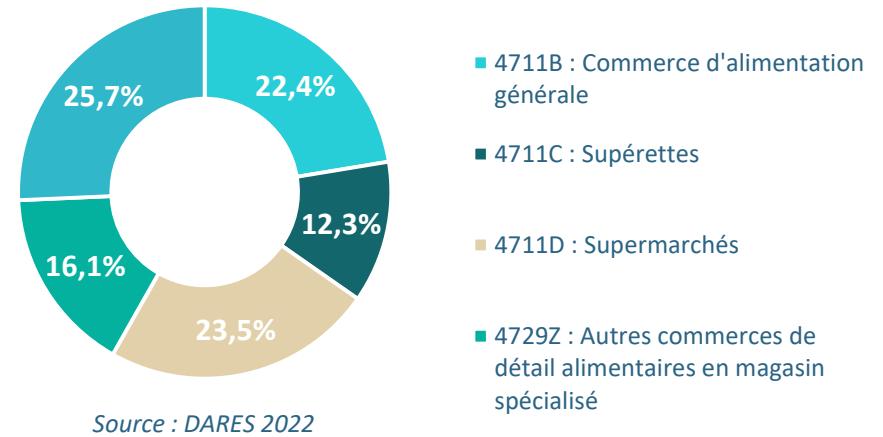
Source : DARES 2022, estimation Xerfi Specific 2023

Répartition des salariés présents au 31-12-2023  
la taille des entreprises



Source : estimation Xerfi Specific

Répartition des salariés selon le Code NAF de l'entreprise



\* dont notamment :

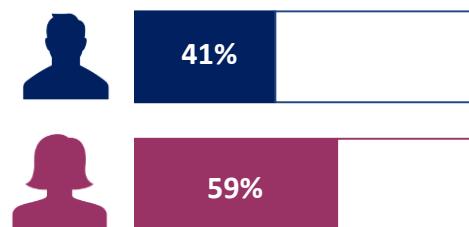
- 8,1% : 4721Z - Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
- 6,4% : 4781Z - Commerce de détail alimentaire sur éventaire et marchés
- 2,6% : 4725Z - Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
- 1,3% : 7010Z - Activités des sièges sociaux

# 1. SALARIES PRESENTS AU 31-12-2023

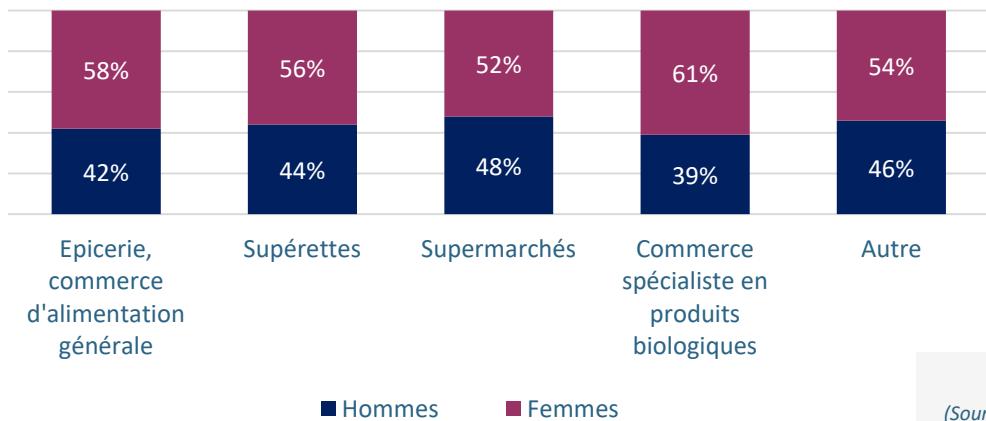
## b. Selon le sexe

- Les effectifs féminins représentent 59% des salariés présents fin 2023.
- Les hommes sont un peu plus représentés au sein des supermarchés (48%) qu'au sein des spécialistes en produits biologiques (39%).

Répartition des salariés selon leur sexe



Détail selon l'activité principale des entreprises  
(en % de chefs d'entreprises)



Détail selon la taille des entreprises  
(en % de salariés)



**Repère national**  
(Source : INSEE enquête emploi 2022)  
Hommes : 51,1%  
Femmes : 48,9%

# 1. SALARIES PRESENTS AU 31-12-2023

## c. Selon l'âge

- L'âge moyen des salariés de la branche s'établit à 36 ans fin 2023.
- Les hommes sont, en moyenne, un peu plus jeune que les femmes : un an de moins.

**36 ans**

Age moyen des salariés en 2023

Détail selon l'activité principale des entreprises

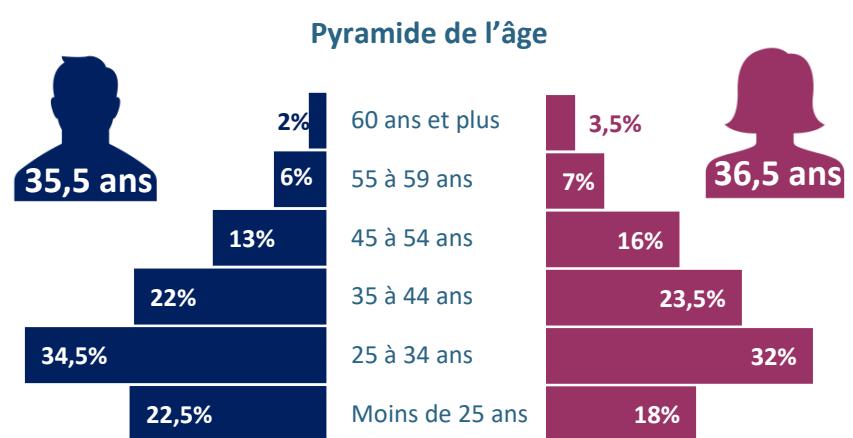
Epicerie, commerce d'alimentation générale **36,5 ans**

Supérette **34,5 ans**

Supermarchés **34 ans**

Commerce spécialiste en produits biologiques **36,5 ans**

Autre **39,5 ans**



Détail selon la taille des entreprises

1 à 9 salariés **36 ans**

10 à 19 salariés **35 ans**

20 salariés et plus **38 ans**

# 1. SALARIES PRESENTS AU 31-12-2023

## d. Selon l'ancienneté

- Les salariés présents au 31 décembre 2023 travaillent au sein de la même entreprise depuis 4,5 ans en moyenne.
- Environ sept salariés sur dix ont moins de 5 ans d'ancienneté et moins d'un sur dix ont plus de 10 ans d'ancienneté.

**4,5 ans**

Ancienneté moyenne des salariés en 2023

Détail selon l'activité principale des entreprises

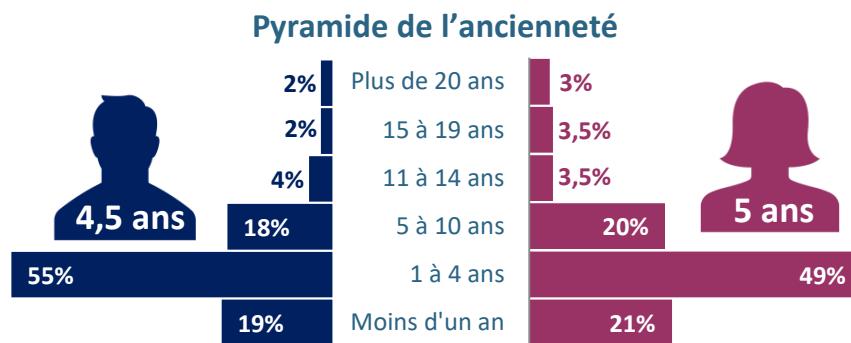
Epicerie, commerce d'alimentation générale 4 ans

Supérette 5 ans

Supermarchés 5 ans

Commerce spécialisé en produits biologiques 4,5 ans

Autre 5 ans



Détail selon la taille des entreprises

1 à 9 salariés 4,5 ans

10 à 19 salariés 4,5 ans

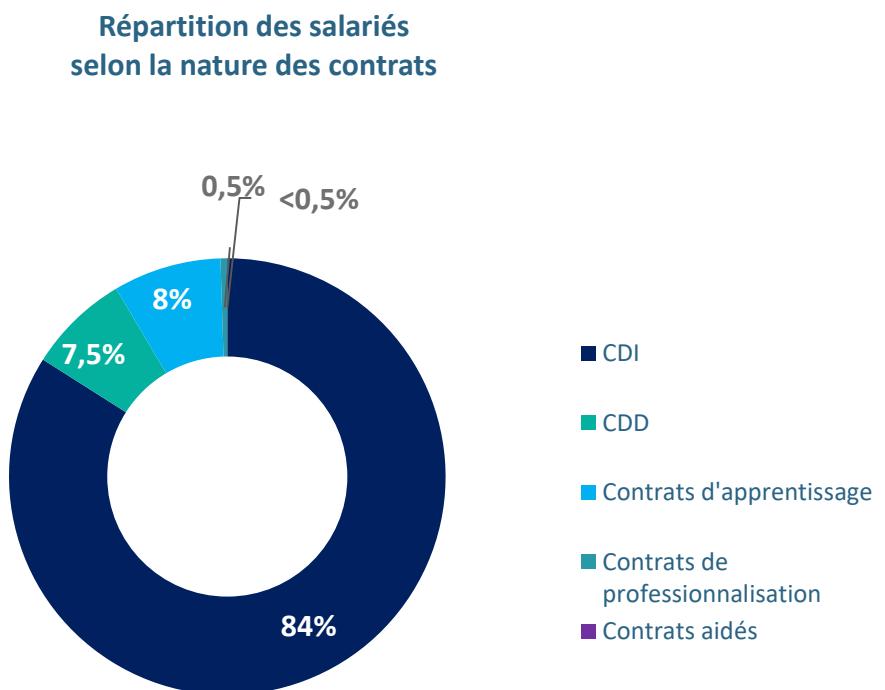
20 salariés et plus 6,5 ans

# 1. SALARIES PRESENTS AU 31-12-2023

## e. Selon la nature des contrats

NB : les contrats signés au cours de l'année sont analysés en slide 31

- La grande majorité (84%) des salariés présents au 31 décembre 2023, détiennent un CDI.
- Les contrats d'alternance représentent 11,5% des effectifs masculins et 6,5% des effectifs féminins.



Détail selon le sexe des salariés

	Hommes	Femmes
CDI	80,5%	86,5%
CDD	8%	7%
Contrats d'apprentissage	10,5%	6%
Contrats de professionnalisation	1%	0,5%
Contrats aidés	<0,5%	<0,5%
Ensemble	100%	100%

### Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2022)

CDI : 86,4%

CDD : 9,7%

Apprentis : 3,9%

# 1. SALARIES PRESENTS AU 31-12-2023

## e. Selon la nature des contrats

Détail selon l'activité principale des entreprises

	Epicerie, commerce d'alimentation générale	Supérette	Supermarché	Commerce spécialiste en produits biologiques	Autre
CDI	80,5%	81%	85%	88%	81%
CDD	9%	8,5%	5,5%	6%	10,5%
Contrats d'apprentissage	10%	10%	8,5%	5,5%	7%
Contrats de professionnalisation	0,5%	0,5%	1%	0,5%	1%
Contrats aidés	<0,5%	<0,5%	<0,5%	<0,5%	<0,5%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Détail selon la taille des entreprises

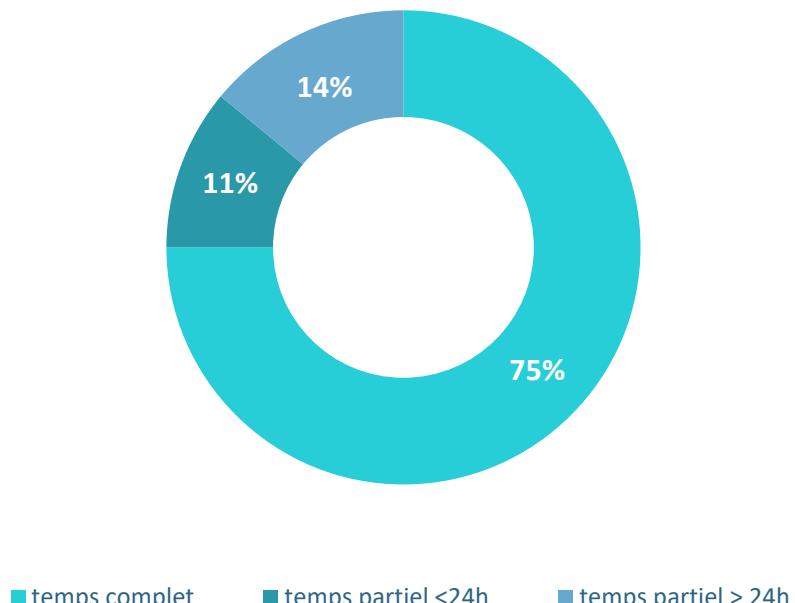
	1-9 salariés	10-19 salariés	20 salariés et plus
CDI	81,5%	88%	89%
CDD	8%	5,5%	8%
Contrats d'apprentissage	9,5%	6%	3%
Contrats de professionnalisation	1%	0,5%	0%
Contrats aidés	0%	<0,5%	0%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

# 1. SALARIES PRESENTS AU 31-12-2023

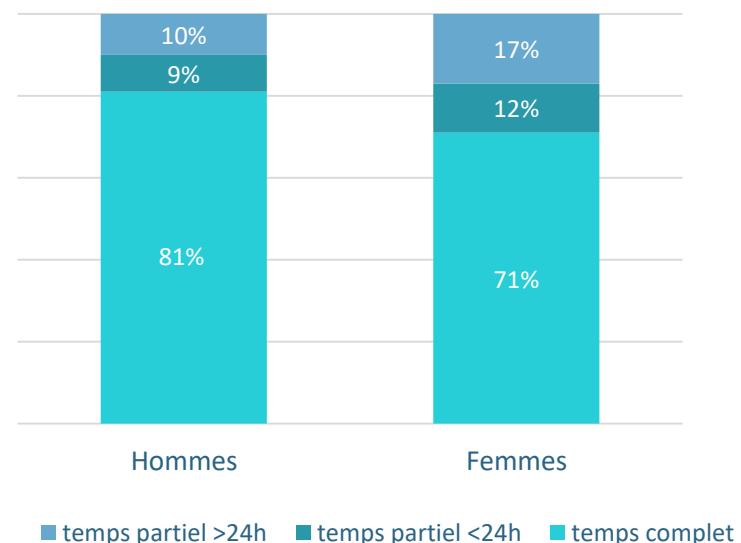
## f. Selon la durée du travail

- Les trois quarts des salariés présents en fin d'année occupent un poste à temps complet.
- La part des effectifs à temps partiel est plus élevée pour les femmes (29%) que pour les hommes (19%).

Répartition des salariés selon la durée du travail



Détail selon le sexe des salariés



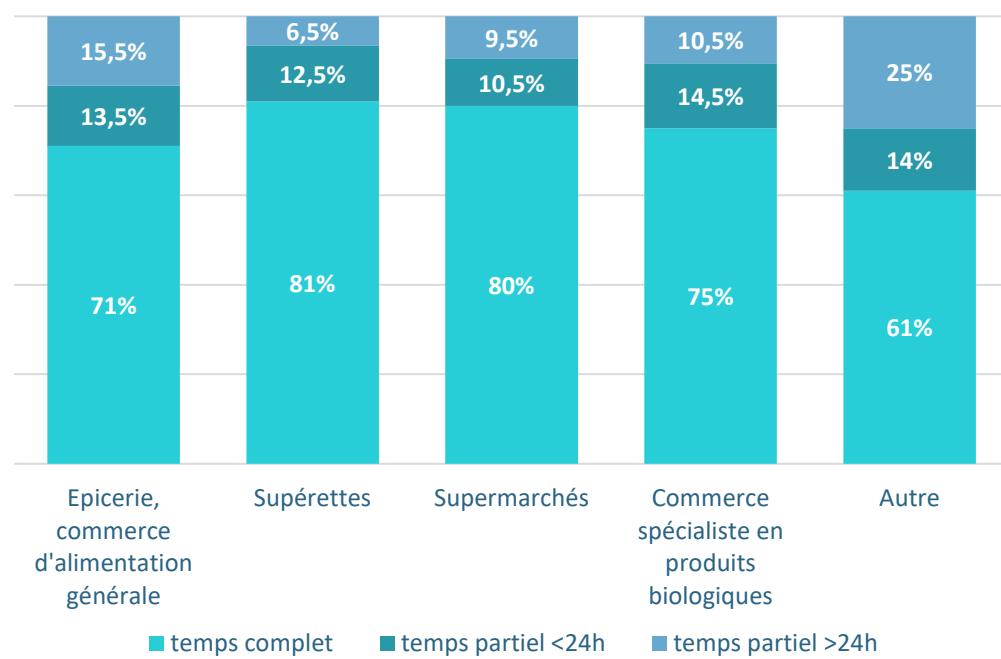
**Repère national**  
(Source : INSEE enquête emploi 2022)

Part des temps partiels :  
Hommes : 7,5%  
Femmes : 26,7%

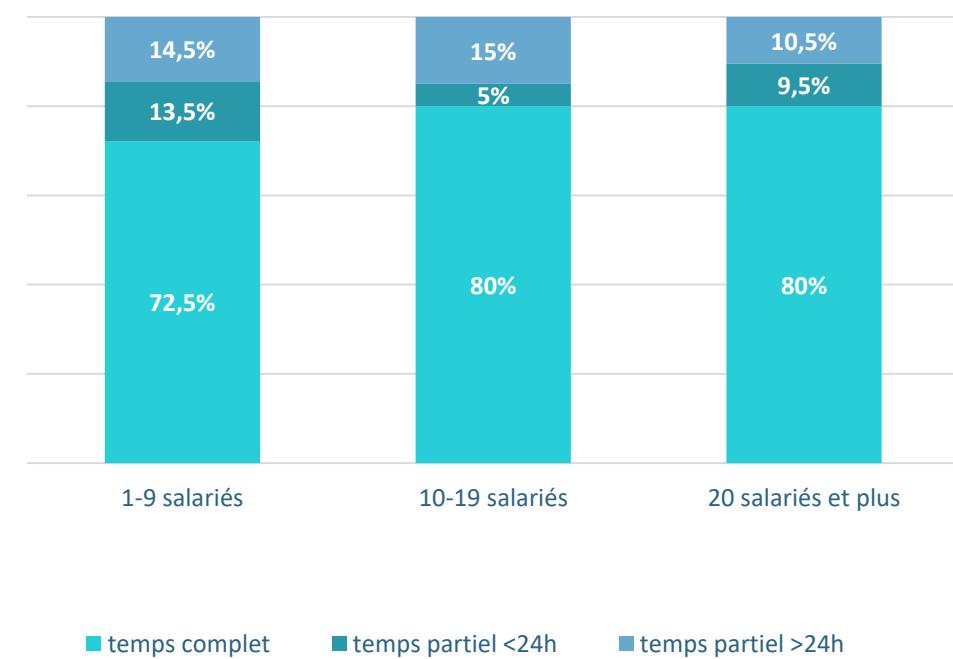
# 1. SALARIES PRESENTS AU 31-12-2023

## f. Selon la durée du travail

Détail selon l'activité principale des entreprises



Détail selon la taille des entreprises

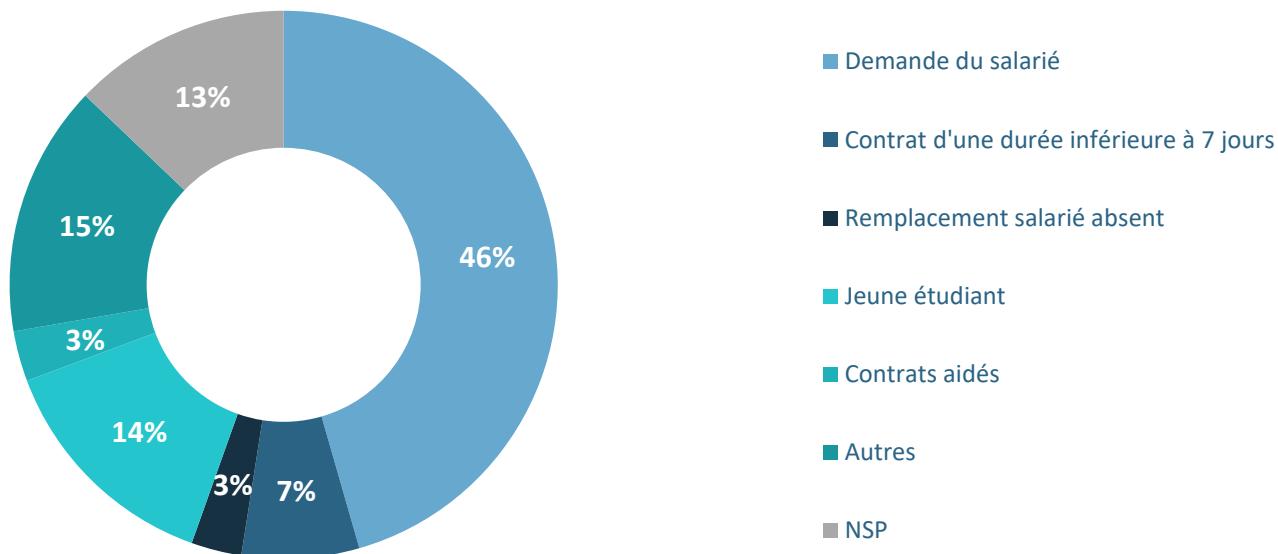


# 1. SALARIES PRESENTS AU 31-12-2023

## f. Selon la durée du travail

✓ Zoom sur le temps partiel

Répartition des salariés à temps partiel  
selon les motif de recours



Autres :

*Adapter en fonction de l'activité*

*Répartir les travailleurs sur les amplitudes horaires*

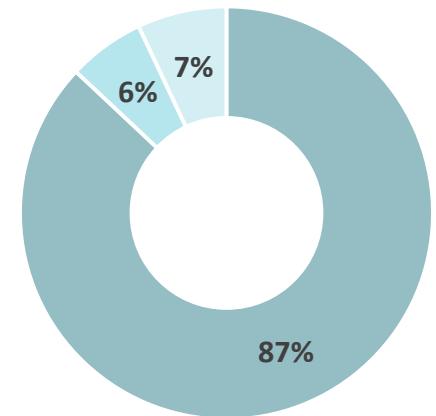
*Contraintes économiques*

# 1. SALARIES PRESENTS AU 31-12-2023

## f. Selon le statut

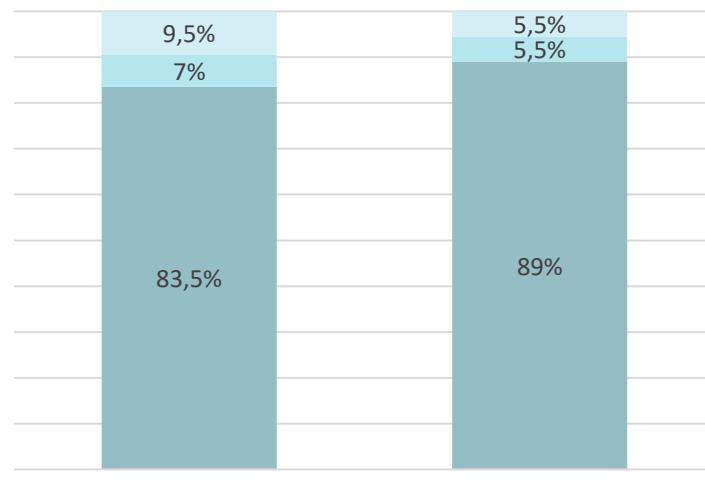
- L'essentiel des salariés (84%) a un statut d'employé au sein des entreprises de la branche.
- La part des cadres est plus importante pour les effectifs masculins (9,5%) que féminins (5,5%).

Répartition des salariés selon le statut



■ Employés ■ Agents de maîtrise ■ Cadres

Détail selon le sexe des salariés

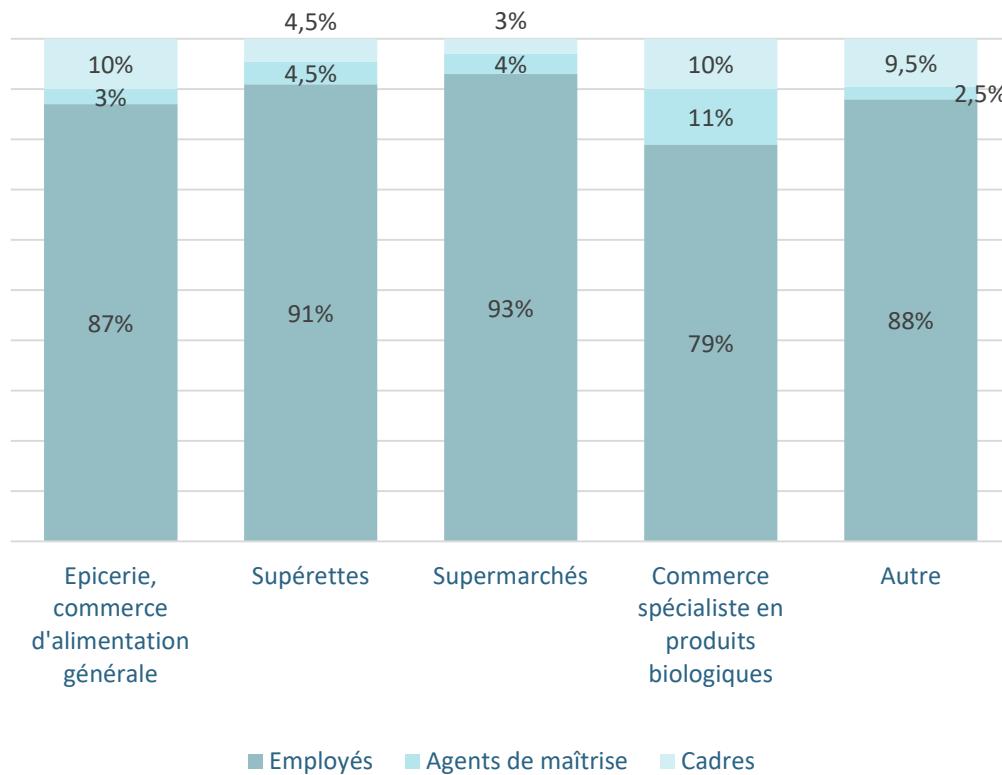


■ Employés ■ Agents de maîtrise ■ Cadres

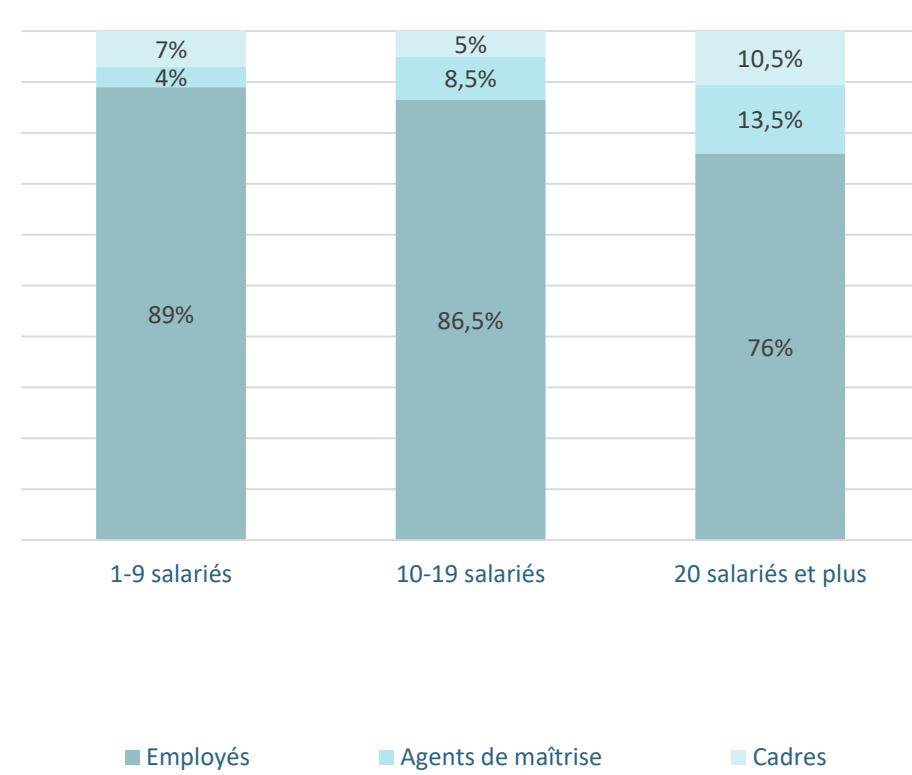
# 1. SALARIES PRESENTS AU 31-12-2023

## f. Selon le statut

Détail selon l'activité principale des entreprises



Détail selon la taille des entreprises

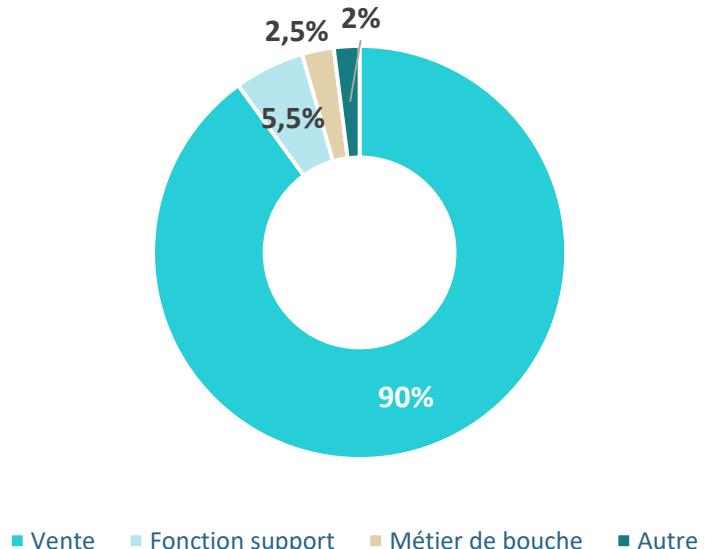


# 1. SALARIES PRESENTS AU 31-12-2023

## g. Selon les métiers

- Neuf salariés présents fin 2023 sur dix sont affectés à la vente.
- Cette part est proche selon les différentes catégories d'entreprises.

Répartition des salariés selon leurs métiers



Détail selon l'activité principale des entreprises

	Epicerie, commerce d'alimentati on générale	Supérette	Super- marché	Commerce spécialiste en produits biologiques	Autre
Ventes	89%	89,5%	91%	88,5%	88%
Fonction support	5,5%	6%	5,5%	7,5%	5%
Métier de bouche	3%	3,5%	1%	3%	0,5%
Autre	2,5%	1%	2,5%	1%	6,5%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%

Détail selon la taille des entreprises

	1-9 salariés	10-19 salariés	20 salariés et plus
Ventes	89,5%	94%	87%
Fonction support	5%	4%	9%
Métier de bouche	2,5%	2%	3,5%
Autre	3%	-	1%
Ensemble	100%	100%	100%

# 1. SALARIES PRESENTS AU 31-12-2023

## h. Selon les CSP

Répartition des salariés selon les CSP

	Ensemble
Employé E1	34%
Employé E2	21%
Employé E3	5,5%
Employé E4	6,5%
Employé E5	4,5%
Employé E6	5,5%
Employé E7	9%
Agents de maîtrise AM1	5%
Agents de maîtrise AM2	1%
Cadre C1	6%
Cadre C2	2%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Détail selon les métiers

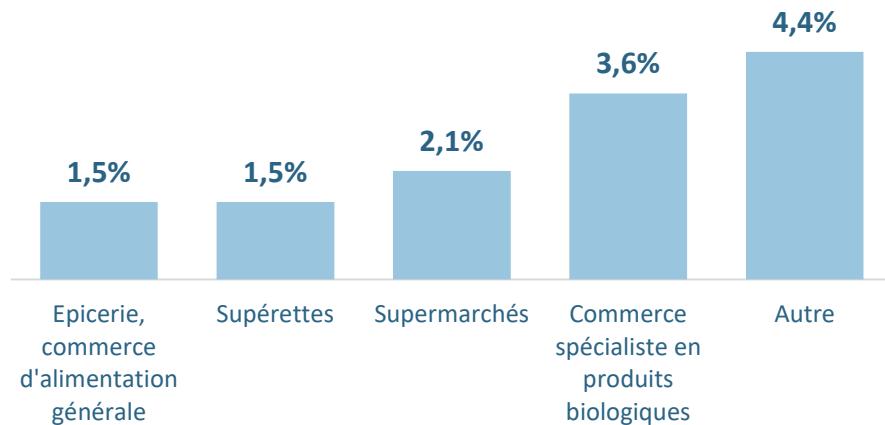
	Vente	Fonction support	Métiers de bouche	Autre
Employé E1	35%	12%	27,5%	43%
Employé E2	22%	11,5%	7,5%	11,5%
Employé E3	6%	1,5%	7,5%	9,5%
Employé E4	7%	1,5%	4%	4%
Employé E5	5%	0,5%	1,5%	4%
Employé E6	5,5%	5%	7,5%	2%
Employé E7	8,5%	9%	17,5%	6%
Agents de maîtrise AM1	4%	18,5%	13,5%	0%
Agents de maîtrise AM2	1%	4%	2,5%	2%
Cadre C1	4,5%	24,5%	11%	8%
Cadre C2	1,5%	12%	0%	10%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 2. SALARIES EN SITUATION DE HANDICAP

- En 2023, 2,5% des salariés sont en situation de handicap.
- Cet indicateur s'établit à 6% pour les entreprises concernées par l'OETH (celles de plus de 20 salariés).
- Au sein des entreprises spécialisées en produits biologiques (catégorie incluant des entreprises de plus de 11 salariés), la part des salariés en situation de handicap est de 3,6%.

**2,5%** des salariés en situation de handicap au 31/12/2023

Détail selon l'activité principale des entreprises



Détail selon la taille des entreprises



## 2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

### a. Embauches et départs

- Sur l'ensemble de l'année 2023, 30 800 contrats ont été signés et 27 300 départs ont été enregistrés.
- Les entreprises de la branche ont été créatrices nettes d'emploi : +3% entre 2022 et 2023 (soit 3 500 postes supplémentaires sur cette période).

Taux d'embauche<sup>(1)</sup> : **28,5%**

Soit 30 800 salariés en 2023

Taux de départ<sup>(2)</sup> : **25,5%**

Soit 27 300 salariés en 2023

Solde embauches-départs en 2023 :

**+3 %** entre 2022 et 2023

Soit 3 500 salariés

**Repère national**

(Source : INSEE enquête emploi 2022)

embauches: 12,6%

départs: 13%

<sup>(1)</sup> nombre d'embauches en 2023 rapporté au nombre de salariés au 31 décembre 2023

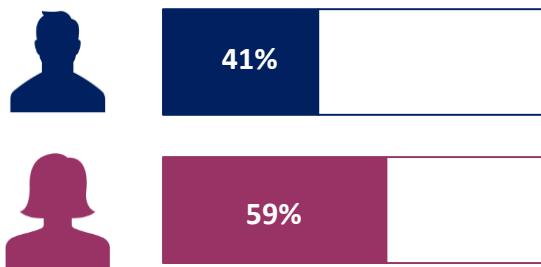
<sup>(2)</sup> nombre de départs en 2023 rapporté au nombre de salariés au 31 décembre 2023

## 2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

### b. Nature des embauches

- Comparativement à la structure des effectifs présents fin 2023, les femmes représentent 59% des embauches.
- Plus de la moitié des contrats signés dans l'année concerne les CDI.
- Les CDD représentent 31% des embauches pour les hommes et 38% des embauches pour les femmes.
- Près d'une embauche sur dix correspond à un contrat d'alternance.

Répartition des embauches selon le sexe des salariés



Répartition des embauches selon la nature des contrats

	Hommes	Femmes	Ens.
CDI	58%	53,5%	55%
CDD	31%	38%	35,5%
Contrat d'apprentissage	11%	7,5%	9%
Contrat de professionnalisation	0%	1%	0,5%
Contrats aidés	0%	<0,5%	<0,5%
<b>Total des embauches</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

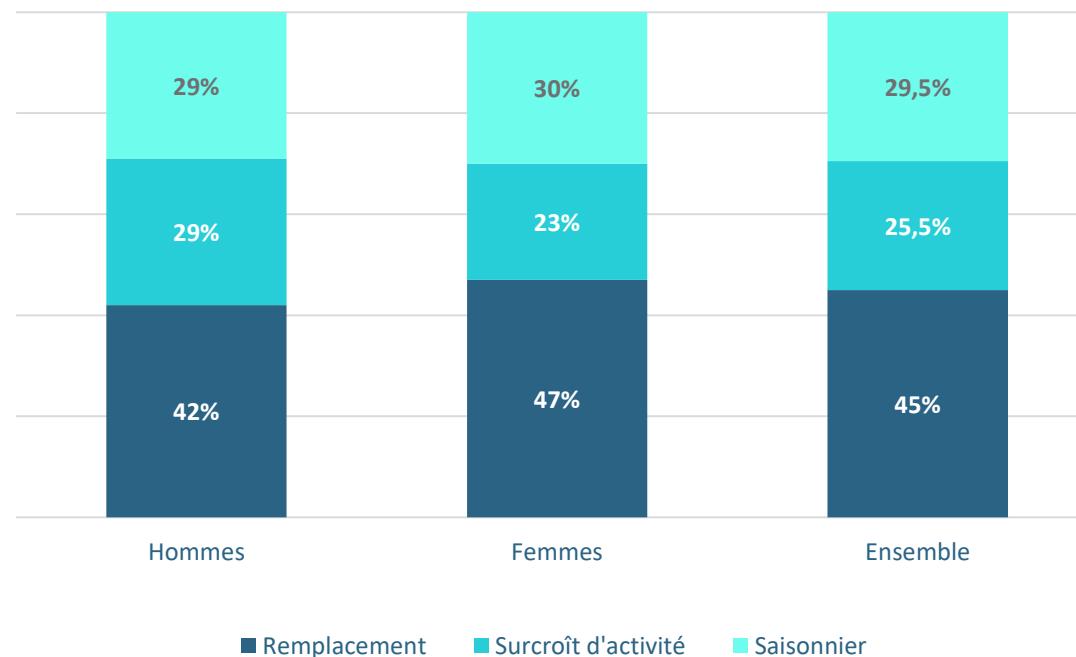
### b. Nature des embauches

#### ✓ Zoom sur les CDD

- Près de la moitié des contrats signés en 2023 (45%) ont servi à du remplacement.

Répartition des CDD selon les motifs de recours

(en % de salariés en CDD)



## 2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

### c. Contrat d'alternance transformé en CDI ou CDD

**1%**

De contrat d'alternance transformés en CDI

**0,2%**

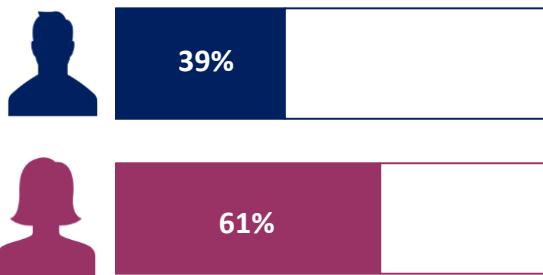
De contrat d'alternance transformés en CDD

## 2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

### d. Nature des départs

- En lien avec les embauches, les femmes représentent 61% des départs enregistrés sur l'année 2023.
- La moitié des départs correspondent à des fins de CDD.
- Les démissions totalisent 18,5% des départs et les ruptures conventionnelles, 9%.

Répartition des départs selon le sexe des salariés  
(en % de départ)



Répartition des départs selon les motifs  
(en % de départs)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Démissions	21,5%	16%	18,5%
Fin CDD (hors transformation CDI)	49%	53%	51%
Fins autres contrats*	7,5%	6%	7%
Rupture conventionnelle	6%	11%	9%
Ruptures de période d'essai	6%	8,5%	7,5%
Licenciements économiques	0,5%	0,5%	0,5%
Autres licenciements	5%	2%	3%
Départs en retraite ou préretraite	0,5%	1%	0,5%
Transferts vers une autre entreprise du groupe	2%	1%	1,5%
Autres	2%	1%	1,5%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* Contrats de professionnalisation,  
d'apprentissage, contrats aidés (CUI-CIE)

## 2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

### e. Prévisions de recrutement

- Plus d'une entreprise sur cinq prévoit de recruter dans les 12 prochains mois, principalement à des postes de vente.
- Cet indicateur est fonction croissante de la taille des entreprises, variant de 19% pour les TPE à 78% pour les entreprises de 20 salariés et plus.

**22%**

Des entreprises prévoient de recruter dans les 12 prochains mois

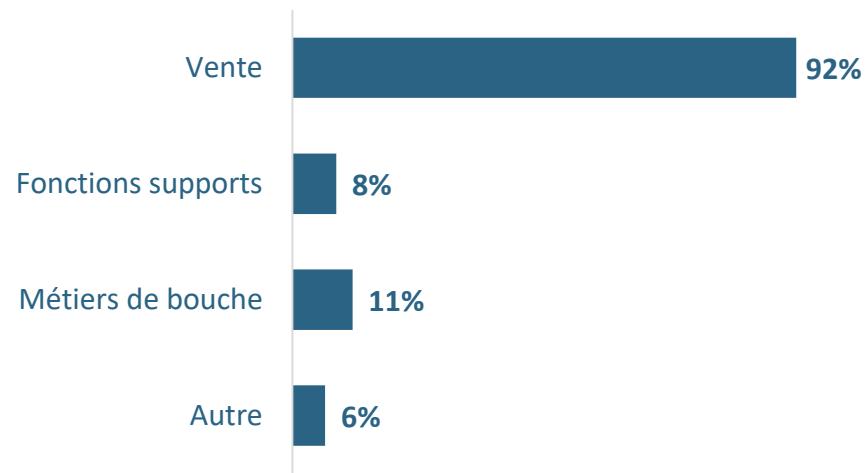
Détail selon l'activité principale des entreprises  
(en % d'entreprises)

Epicerie, commerce d'alimentation générale	Supérette	Supermarché	Commerce spécialiste en produits biologiques	Autre
16%	16%	21%	43%	17%

Détail selon la taille des entreprises  
(en % d'entreprises)

1-9 salariés	10-19 salariés	20 salariés et plus
19%	39%	78%

Métiers pour lesquels les entreprises cherchent à recruter  
(en % d'entreprises prévoyant de recruter)

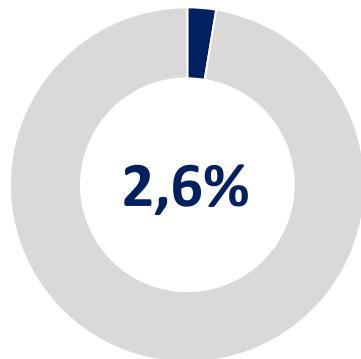


## 2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

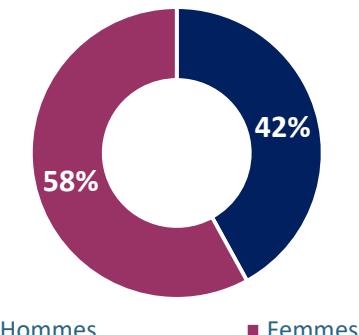
### f. Recours à l'intérim

- Les contrats d'intérim représentent 2,6% des salariés présents fin 2023.
- Les entreprises recourent à l'intérim aussi bien pour le surcroît d'activité que pour le remplacement de salariés.

Contrats d'intérim par salarié présents au 31-12-2023



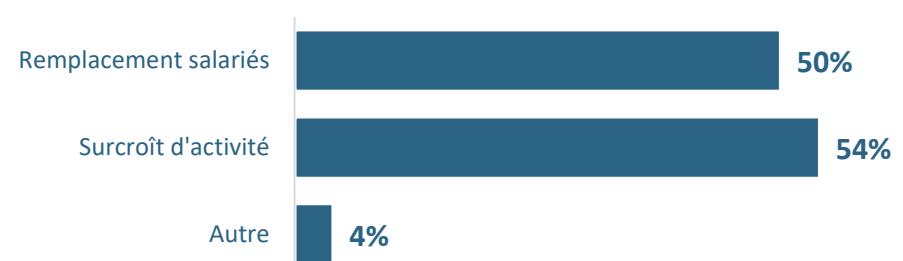
Répartition des contrats d'intérim selon le sexe



Détail par taille d'entreprise

	1-9 salariés	10-19 salariés	20 salariés et plus
Contrats d'intérim / salariés 31-12-23	1,7%	5,1%	3,2%

Motif de recours à l'intérim  
(en % d'entreprises concernées)



# Partie 3

Conditions de travail  
*Exercice 2022*

# 1. Travail de nuit, le dimanche et jours fériés et saisonnier

## a. Travail de nuit

- Le travail de nuit concerne plus fréquemment les hommes (11% d'entre eux) que les femmes (5% d'entre elles).
- Ce recours au travail de nuit est plus fréquent au sein des supermarchés (15,5% des salariés de cette catégorie) et quasi inexistant au sein des commerces spécialisés en produits biologiques.

**7,5%** des salariés travaillent de nuit en 2023

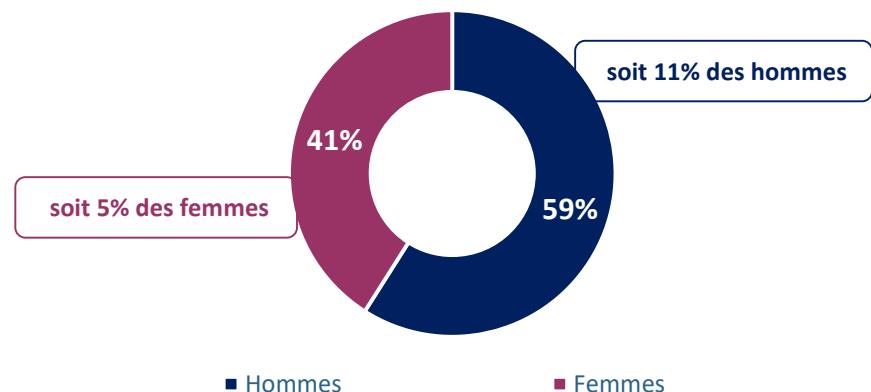
Détail selon l'activité principale des entreprises

Epicerie, commerce d'alimentation générale	Supérette	Supermarché	Commerce spécialisé en produits biologiques	Autre
8,5%	10,5%	15,5%	<0,5%	4%

Détail selon la taille des entreprises

1-9 salariés	10-19 salariés	20 salariés et plus
7,5%	11%	-

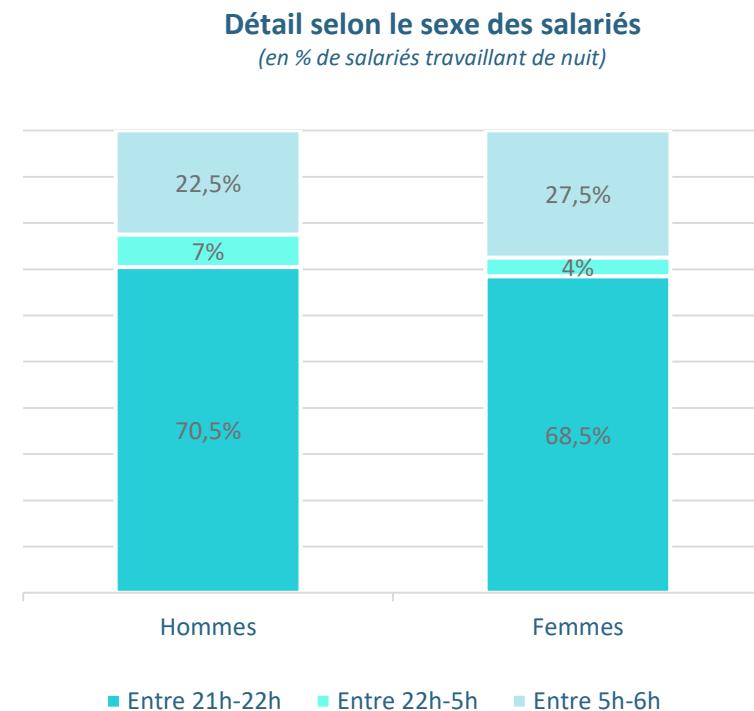
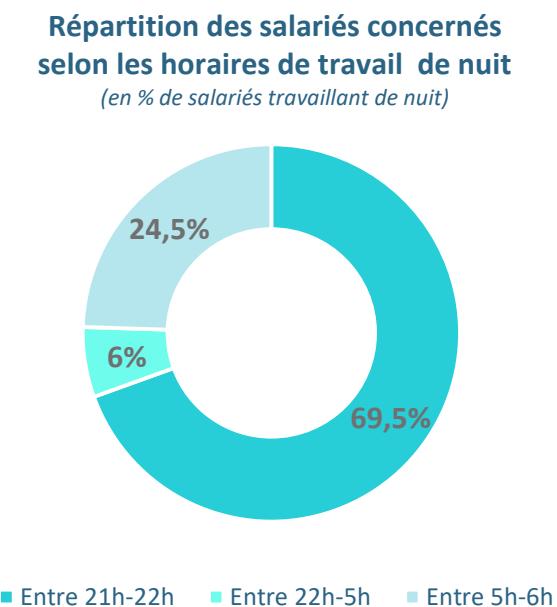
Répartition des salariés travaillant de nuit selon le sexe



# 1. Travail de nuit, le dimanche et jours fériés et saisonnier

## a. Travail de nuit

- Parmi les 7,5% de salariés concernés par le travail de nuit, les deux tiers d'entre eux sont en poste sur la tranche horaire 21h-22h et un quart sur la tranche horaire 5h-6h.
- Seul un nombre très limité de salariés travaillent sur la tranche 22h-6h (6% des salariés concernés par le travail de nuit, soit 0,5% de l'ensemble des salariés).



# 1. Travail de nuit, le dimanche et jours fériés et saisonnier

## b. Travail le dimanche

- Les effectifs masculins sont un peu plus concernés par le travail du dimanche (50% d'entre eux) que les effectifs féminins (43% d'entre elles).
- Les salariés des supérettes et des supermarchés travaillent plus fréquemment le dimanche que ceux des commerces spécialisés en produits biologiques.

**46%** des salariés travaillent le dimanche en 2023

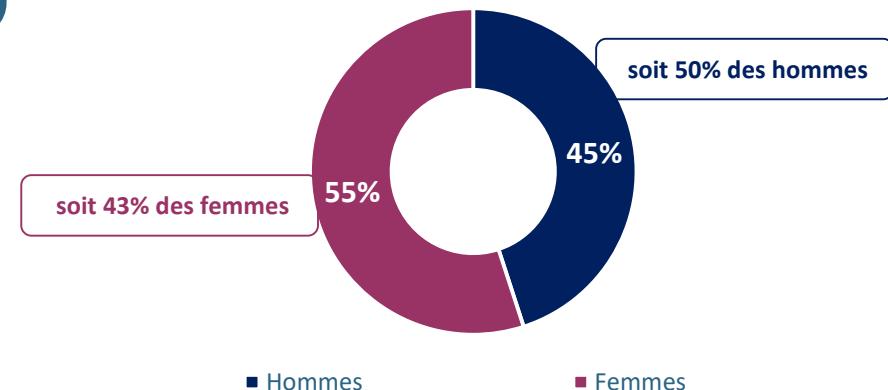
Détail selon l'activité principale des entreprises

Epicerie, commerce d'alimentation générale	Supérette	Supermarché	Commerce spécialisé en produits biologiques	Autre
46%	63%	68%	24%	79%

Détail selon la taille des entreprises

1-9 salariés	10-19 salariés	20 salariés et plus
54%	38%	20%

Répartition des salariés travaillant le dimanche selon le sexe



**5%** d'entre eux travaillent exclusivement le dimanche

# 1. Travail de nuit, le dimanche et jours fériés et saisonnier

## a. Travail les jours fériés

- Les deux tiers des hommes et un peu plus de la moitié des femmes ont travaillé au moins un jour férié en 2023.
- Cette proportion varie selon l'activité des entreprises, passant de 50% pour les spécialistes en produits biologiques à 81% pour ceux des supermarchés.

**59%** des salariés ont travaillé au moins 1 jour férié en 2023

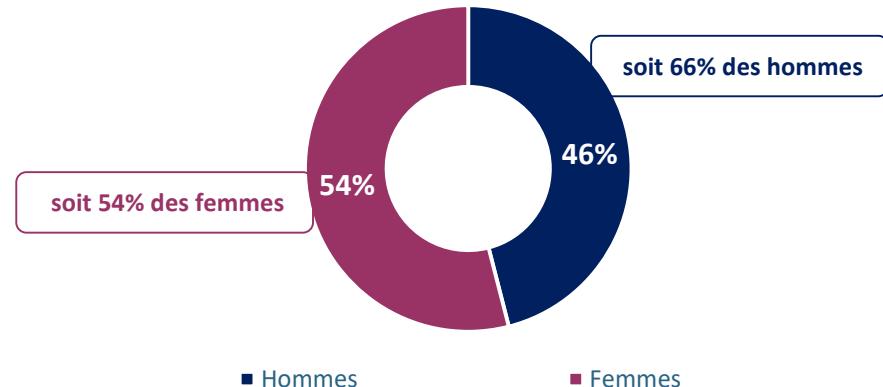
Détail selon l'activité principale des entreprises

Epicerie, commerce d'alimentation générale	Supérette	Supermarché	Commerce spécialiste en produits biologiques	Autre
62%	68%	81%	50%	52%

Détail selon la taille des entreprises

1-9 salariés	10-19 salariés	20 salariés et plus
63%	56,5%	40%

Répartition des salariés travaillant au moins 1 jour férié selon le sexe



# 1. Travail de nuit, le dimanche et jours fériés et saisonnier

## a. Travail saisonnier

- En matière de travail saisonnier, les femmes sont plus concernées que les hommes : 41% d'entre elles contre 30% d'entre eux.

**36%** des salariés travaillent de manière saisonnière en 2023

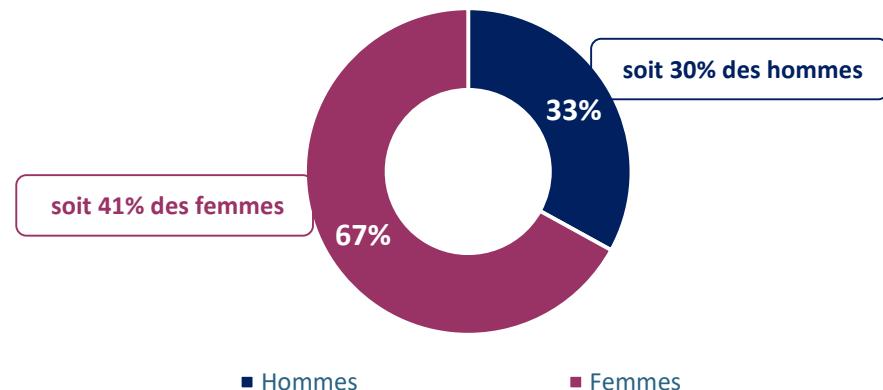
Détail selon l'activité principale des entreprises

Epicerie, commerce d'alimentation générale	Supérette	Supermarché	Commerce spécialiste en produits biologiques	Autre
44%	48%	30%	16%	49%

Détail selon la taille des entreprises

1-9 salariés	10-19 salariés	20 salariés et plus
41%	41,5%	-

Répartition des salariés travaillant de manière saisonnière selon le sexe



## 2. ABSENCES

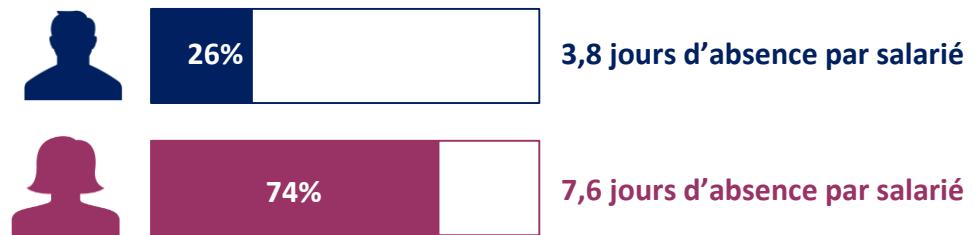
- Les salariés ont été absents en moyenne 6 jours dans l'année.
- Ce ratio est sensiblement plus élevé au sein des entreprises de 20 salariés et plus (23,5 jours) qu'au sein des entreprises de plus petite taille (proche de 4 jours).
- Les femmes ont été absentes en moyenne 7,6 jours, congés maternité inclus, tandis que les hommes ont été absents 3,8 jours.

**698 000 jours d'absences** en 2023  
Soit **6** jours d'absence par salarié présent au 31 décembre 2023

### Détail selon la taille des entreprises

1 à 9 salariés	3,5 jours / salariés
10 à 19 salariés	4 jours / salariés
20 salariés et plus	23,5 jours / salariés

### Répartition des absences selon le sexe des salariés



### Répartition des jours d'absence selon les motifs

(en % de jours d'absence)

	Hommes	Femmes
Maladie	50%	43,5%
Longue maladie (supérieure à 6 mois)	16%	11,5%
Maladies professionnelles	4,5%	0,5%
Accidents du travail	5,5%	5%
Congés paternité / maternité / adoption	4,5%	28%
Chômage partiel	0%	0%
Autres absences	19,5%	11,5%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Autres absences : congés sabbatiques, congés formation...

# Partie 4

## Rémunérations *Exercice 2023*

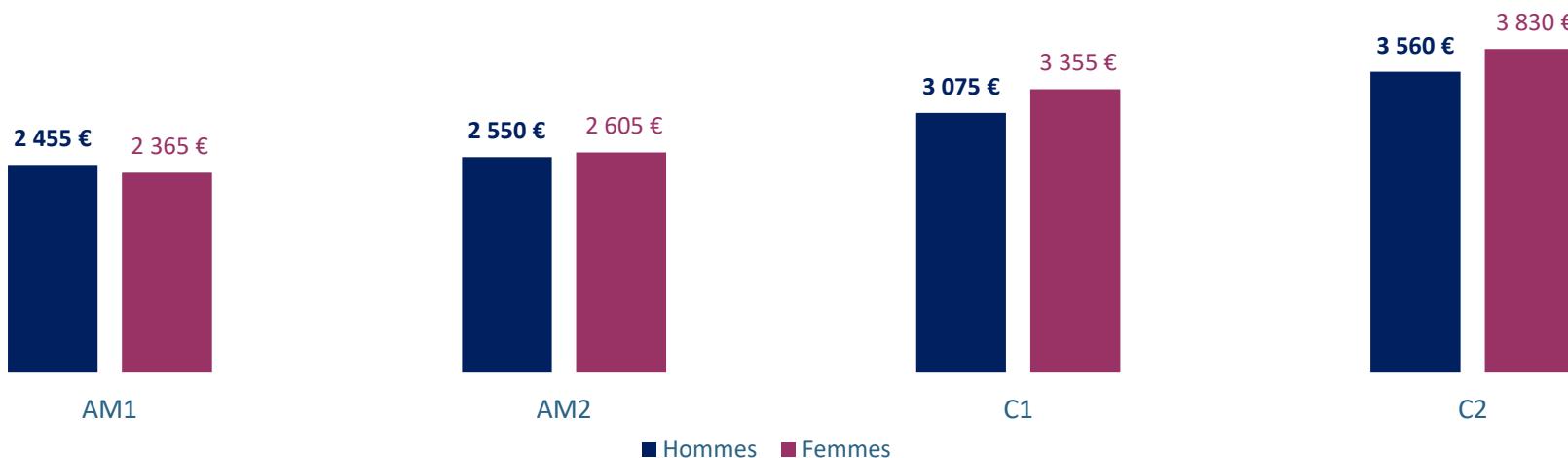
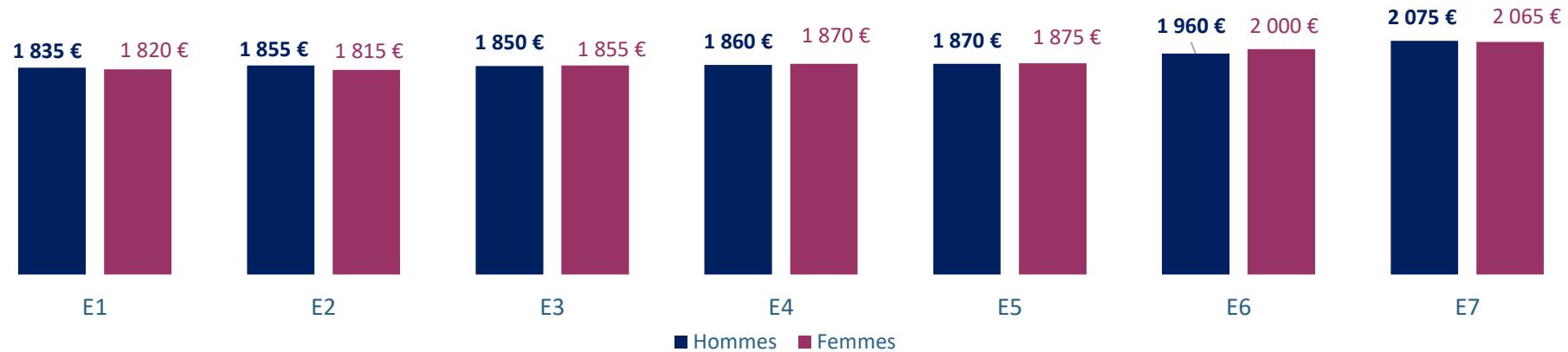
# 1. SALAIRES

## a. Salaires mensuels

Salaires mensuels moyens bruts\*

(hors primes)

(en euros)



\* En CDI base 35 heures

Source : Xerfi Specific

# 1. SALAIRES

## b. Minima conventionnel

### Salariés payés au minima conventionnel

	% salariés payés au minima conventionnel
E1	36%
E2	27%
E3	2%
E4	2,5%
E5	1%
E6	1%
E7	1%
AM1	5,5%
AM2	<0,5%
C1	2,5%
C2	1,5%

\* En CDI base 35 heures

Source : Xerfi Specific

## 2. AUTRES FORMES DE RÉMUNÉRATION

### a. Primes

**55% des entreprises**  
ont versé une prime en 2023

Part des entreprises accordant des primes en 2023  
(% d'entreprises)



Détail selon la taille des entreprises  
(en % d'entreprises)

	1-9 salariés	10-19 salariés	20 salariés et plus
Prime sur objectif	8%	19%	22%
Prime d'intéressement*	5%	28%	33%
Prime de départ	1%	0%	22%
Prime de fin d'année	17%	19%	22%
Prime de partage de la valeur	23%	28%	56%
Prime de participation	2%	6%	22%
Autres	8%	14%	22%

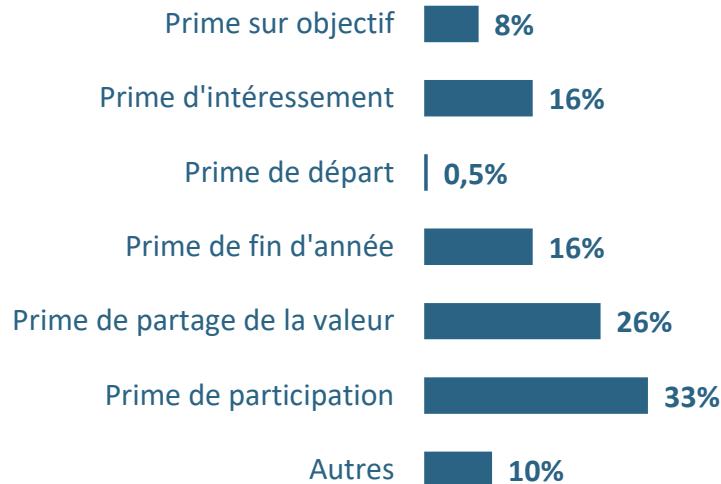
\*10% d'entreprises sans prime d'intéressement envisagent un accord-cadre pour l'introduire.

## 2. AUTRES FORMES DE RÉMUNÉRATION

### a. Primes

#### ✓ Métiers de vente

**Part des salariés ayant bénéficié d'une prime en 2023**  
(en % de salariés exerçant dans la vente)



	Montants moyens versés par prime
Prime sur objectif	1 800 €
Prime d'intéressement	1 030 €
Prime de départ	1 400 €
Prime de fin d'année	1 120 €
Prime de partage de la valeur	870 €
Prime de participation	720 €
Autres	1 140 €

## 2. AUTRES FORMES DE RÉMUNÉRATION

### a. Primes

#### ✓ Métiers de support

##### Part des salariés ayant bénéficié d'une prime en 2023

(en % de salariés exerçant sur des fonctions support)



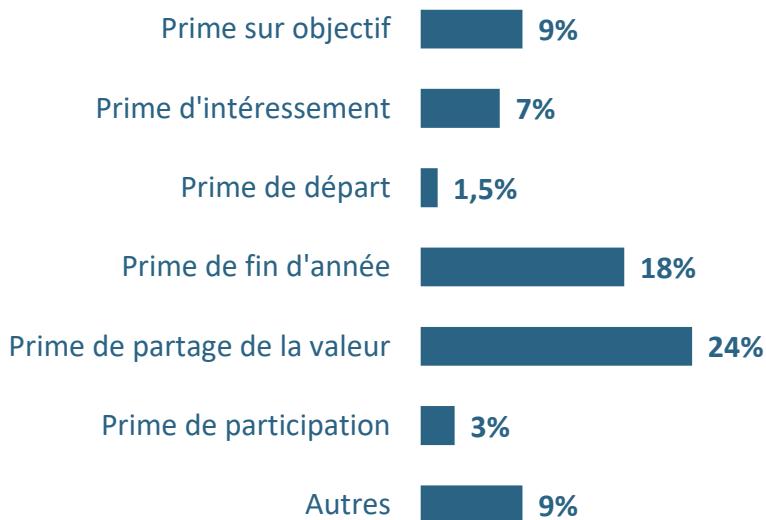
	Montants moyens versés par prime
Prime sur objectif	4 710 €
Prime d'intéressement	1 220 €
Prime de départ	ND
Prime de fin d'année	2 760 €
Prime de partage de la valeur	740 €
Prime de participation	1 230 €
Autres	2 430 €

## 2. AUTRES FORMES DE RÉMUNÉRATION

### a. Primes

#### ✓ Métiers de bouche

Part des salariés ayant bénéficié d'une prime en 2023  
(en % de salariés exerçant sur des métiers de bouche)



Taux de réponse trop faible pour obtenir les montants moyens versés par prime pour les métiers de bouche

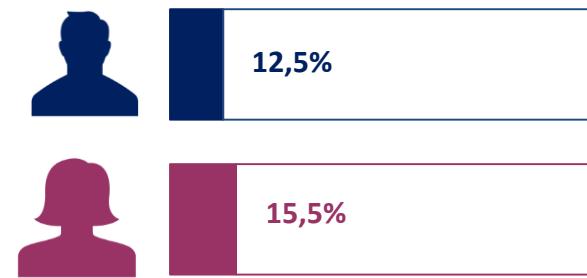
## 2. AUTRES FORMES DE RÉMUNÉRATION

### b. Augmentation individuelle

**14,5% des salariés**

Ont été concernés par une augmentation individuelle

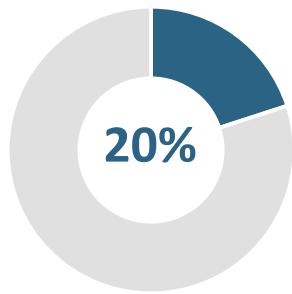
#### Détail selon le sexe



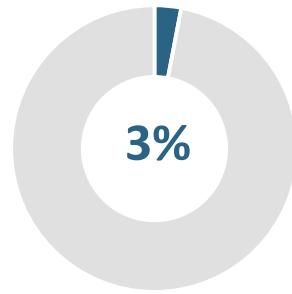
## 2. AUTRES FORMES DE RÉMUNÉRATION

### c. Avantages sociaux

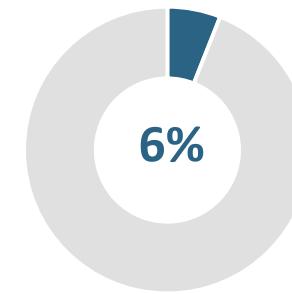
Part des entreprises mettant en place la réduction collaborateur



Part des entreprises mettant en place les tickets restaurants



Part des entreprises mettant en place les chèques cadeaux



Détail selon la taille de l'entreprise  
(en % d'entreprises)



Détail selon la taille de l'entreprise  
(en % d'entreprises)

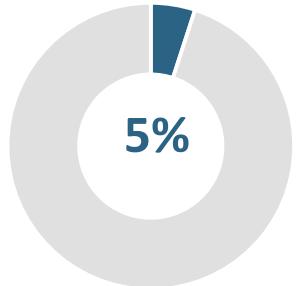


Détail selon la taille de l'entreprise  
(en % d'entreprises)



## 2. AUTRES FORMES DE RÉMUNÉRATION

### c. Avantages sociaux



Part des entreprises mettant en place d'autres avantages sociaux

Détail selon la taille de l'entreprise  
(en % d'entreprises)



#### Autres avantages sociaux (verbatim)

- Avantages en nature
- Chèques vacances
- CSE
- Paniers repas
- Plan épargne retraite
- Prise en charge de la mutuelle à 100%
- Prise en charge des transports (indemnité vélo, voiture, transports en commun)

## 2. AUTRES FORMES DE RÉMUNÉRATION

### c. Avantages sociaux

**10% des entreprises**

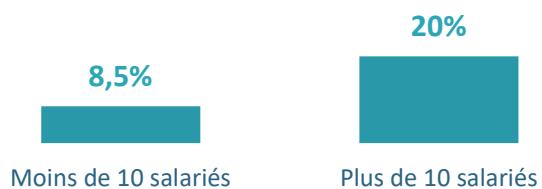
Seraient intéressés par un accord-cadre sur le dispositif d'épargne salariale

**7% des entreprises**

Seraient intéressés par un accord-cadre sur le dispositif de plan épargne inter-entreprise

Détail selon la taille de l'entreprise

(en % d'entreprises)



Détail selon la taille de l'entreprise

(en % d'entreprises)



## 2. AUTRES FORMES DE RÉMUNÉRATION

### d. Contrepartie financière pour le travail de nuit / dimanche / jours fériés

- ✓ Travail de nuit

**0,5%** des entreprises

mettent en place des contreparties financières  
pour le travail de nuit

**Contrepartie financières pour le travail de nuit que les entreprises ont mis en place (verbatim) :**

- Majoration des heures
- Paiement d'astreinte
- Repos compensateur

## 2. AUTRES FORMES DE RÉMUNÉRATION

### d. Contrepartie financière pour le travail de nuit / dimanche / jours fériés

✓ Dimanche matin (jusqu'à 13h)

**Contrepartie financières pour le travail du dimanche matin que les entreprises ont mis en place (verbatim) :**

- Compensation telle que décrite dans la convention
- Journée de repos
- Majoration des heures allant de 10% à 100%
- Prime
- Rémunération double
- Rémunération en heures supplémentaires

✓ Jours fériés

**Contrepartie financières pour le travail des jours fériés que les entreprises ont mis en place (verbatim) :**

- Majoration des heures de 25% à 100%
- Prime
- Rémunération double
- Rémunération en heures supplémentaires
- Repos compensateur



# SYNTHÈSE

## 2023

*Les salariés présents au 31-12-2023*



## 115 700 salariés

Hommes : **41%**

Femmes : **59%**

Age moyen : **36** ans

Ancienneté moyenne : **4,7** ans

Temps plein : **75%**

Temps partiel : **25%**

- Vente : **90,5%**
- Fonctions support : **5,5%**
- Métiers de bouche : **2,5%**
- Autres : **2%**

CDI :  
**84%**

CDD :  
**7,5%**

Contrats  
d'apprentissage :  
**8%**

Contrats de  
professionnalisation :  
**0,5%**

Autres  
contrats aidés :  
**<0,5%**

## Les grandes données de la branche en 2023 :

- ✓ **27 550 entreprises**
- ✓ **31 000 établissements**
- ✓ **16,5 Md€ de chiffre d'affaires HT**
- ✓ **115 700 salariés au 31-12-23**
- ✓ **Solde embauches-départs en 2023 : +3 %**
- ✓ **698 000 jours d'absence en 2023 (6 j/sal)**



Contact  
Laurent FRELAT  
Directeur Général  
+33(0)6 11 07 48 14  
[lfrelat@xerfi.fr](mailto:lfrelat@xerfi.fr)  
[www.xerfi.com/xerfi-specific](http://www.xerfi.com/xerfi-specific)

